



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 juin 2025

Publié le : 27/06/2025

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire :

Mme Pascale BILLEREY

Étaient absents :

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kévin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLIOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS-LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 31 – Aides au fonctionnement aux radios locales associatives

Délibération n° 007977

Aides au fonctionnement aux radios locales associatives

Rapporteur : Mme Aline CHASSAGNE, Adjointe

	Date	Avis
Commission n°1	05/06/2025	Favorable unanime

Résumé :

Chaque année, la Ville de Besançon attribue une subvention de fonctionnement aux radios locales bisontines ayant un statut associatif, une fréquence hertzienne attribuée par l'Arcom et présentant un projet susceptible d'être accompagné par la Ville de Besançon.

Les propositions qui suivent concernent les radios qui répondent à ces critères et qui ont déposé un dossier de demande de subvention auprès de la Direction de la Communication pour l'année 2025 :

	Subvention obtenue en 2023	Subvention obtenue en 2024	Propositions 2025
Radio Bip	4 420 €	5 420 €	5 420 €
RCF Besançon	4 420 €	5 420 €	5 420 €
Radio Sud	4 420 €	5 420 €	5 420 €
Radio Campus	4 420 €	5 420 €	5 420 €
Radio Shalom	4 420 €	5 420 €	5 420 €

I. Radio Bip (96.9 FM)

Radio Bisontine Indépendante et Populaire (Bip) est une radio associative de catégorie A, autorisée par le CSA, à vocation locale et régionale créée en 1977. Sa ligne éditoriale est centrée sur les droits humains, elle donne la parole, de manière équilibrée, à la population bisontine, ses élus, institutions et associations. La radio compte 2 salariés (journalistes professionnelles), 46 bénévoles et 46 adhérents. C'est un média associatif qui se mobilise pour promouvoir la diversité culturelle et renforcer la cohésion sociale ; elle met en lumière les talents locaux, anime des débats citoyens et soutient les initiatives locales. Son objectif principal est de créer un espace de communication et d'expression pour les habitants et les acteurs locaux (associations, artistes et citoyens engagés). Dans cette optique, elle encourage la production de contenus radiophoniques de qualité, réalisés par des bénévoles passionnés et formés aux techniques de production et de diffusion. La grille des programmes est éclectique, mêlant musique, débats politiques, reportages sur les initiatives locales et journalisme de terrain à travers la couverture des mouvements sociaux et une ouverture sur l'information européenne. Grâce à son canal vidéo Média 25, elle organise des retransmissions en temps réel d'événements culturels, éducatifs et institutionnels diffusées régulièrement sur les réseaux sociaux par leurs équipes. Elle est en pleine préparation de l'édition d'un magazine papier qui viendra compléter l'ensemble de ses actions médiatiques. Elle mène des actions en faveur de l'environnement, du développement local, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. Elle réalise la majorité de ses émissions en interne, avec environ 80 % des programmes produits dans leur studio d'enregistrement. L'intégralité de l'information et de son traitement est assurée exclusivement par leurs journalistes. En 2025, elle souhaite réaffirmer son engagement en tant que média moderne, moteur de transformation culturelle, éducative et sociale sur notre territoire. Elle a prévu un programme de formations et mentorats pour les jeunes, de développer une série de podcasts et webinaires interactifs, de mettre en place une nouvelle émission collaborative pour renforcer ses liens

avec la scène artistique locale et de lancer une campagne de sensibilisation écologique et de développement durable.

II. RCF Besançon (88.6 FM)

Radio Chrétienne en France est une radio associative généraliste tout public d'inspiration chrétienne créée en 1991. Elle compte 5 salariés, 130 bénévoles et 15 adhérents. Elle donne priorité à l'info locale et couvre les événements qui se déroulent à Besançon qu'ils soient politiques, sociaux ou culturels. Elle émet en Franche-Comté sur une grande partie des départements du Doubs, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort avec 7 émetteurs FM. Depuis juin 2023, elle émet également en DAB+ sur une partie de l'allotissement "Besançon étendu". Depuis sa création, elle poursuit son projet d'être une radio de proximité, généraliste et grand public qui donne la parole au plus grand nombre, dans le souci de la diversité et le respect de l'autre. Elle accomplit une mission sociale de proximité et s'attache en particulier à promouvoir le respect des droits de l'homme et la solidarité entre les personnes et les peuples, à favoriser les échanges interculturels et interreligieux, à sensibiliser le public dans les domaines culturel, social, familial, humanitaire et tout ce qui favorise la communication de proximité et le développement local. Elle développe des actions éducatives et culturelles en proposant plusieurs émissions régulières et ouvre son antenne à des structures locales et à des personnes qui animent elles-mêmes des émissions tout au long de l'année. Elle ouvre également son antenne à des associations de lutte contre les discriminations et en faveur de l'environnement ainsi que du développement local. Elle coproduit des émissions avec RCF bourgogne et RCF jura. Elle produit 5h30 d'émissions locales quotidiennes. En 2025, elle souhaite développer des émissions de DAB+ (la radio a été sélectionnée par l'Arcom pour faire partie des 13 radios qui émettent en DAB+ sur l'allotissement "Besançon étendu"). Ce nouveau mode de diffusion sera en parallèle avec la FM.

III. Radio Sud (101.8 FM)

Radio Sud est une radio de proximité qui souhaite favoriser l'expression au sens large, qui édite et diffuse des programmes à vocation sociale et culturelle. Créée en 1983, elle compte 4 CDD, 29 bénévoles, 43 adhérents et 3 emplois aidés. Elle assure une programmation 7 jours/7 en proposant des contenus variés. Elle propose quotidiennement plusieurs émissions sur des thématiques portant sur la littérature, la vie locale, notamment au niveau des quartiers difficiles, la lutte contre toutes les formes de discrimination et sur l'écologie. Depuis l'année 2022, dans le cadre du contrat de ville, la radio a mis en œuvre un studio mobile pour animer des manifestations culturelles depuis les quartiers prioritaires et assurer la retransmission sur leurs ondes. Elle diffuse plus de 2 000 communiqués et environ 600 intervenants (acteurs locaux de la vie sociale, culturelle, politique, scientifique, associatif...) viennent dans leur studio pour des interviews et relayer leurs actions locales sur leurs ondes. Elle accueille régulièrement des jeunes et des adultes dans leur structure pour des actions culturelles et éducatives portant sur des thématiques d'éducation aux médias, de citoyenneté, de civisme et d'ouverture sur l'extérieur. Elle a produit 94 % des programmes diffusés. En 2025, elle souhaite développer l'Atelier d'Éducation aux médias, des partenariats avec les structures et associations d'insertion des jeunes pour l'accueil de jeunes en stage d'immersion et des émissions en faveur de l'éducation, l'intégration et la transition écologique. Elle a également un projet de contrat de ville, de studios mobiles d'été avec les partenaires associatifs et institutionnels dans les Quartiers prioritaires de la politique de la ville et souhaite participer à la Semaine d'Éducation contre le Racisme au sein du collectif SECRA et de la cellule de lutte contre les discriminations de la Ville de Besançon.

IV. Radio Campus (102.4 FM)

Radio Campus est une radio généraliste de proximité visant à informer, animer le campus universitaire et favoriser l'expression locale, associative, institutionnelle et individuelle. Créée en 1997, elle compte 3 salariés, 1 CDD, 2 emplois intermittents, 69 bénévoles et 69 adhérents. Les programmes, intégrant plus de 60 bénévoles, mêlant musiques actuelles et rédactionnels, sont diffusés 24 heures/24, 7 jours/7 (8 760 h de programmes et plus de 400 intervenants extérieurs par an). Elle a pour objectifs de donner aux étudiants la liberté et la possibilité de s'exprimer, de débattre sur des sujets sociétaux, d'apporter leur analyse, leur réflexion sur une thématique ou sur leur parcours ; de partager leurs

connaissances ou leur culture musicale ; d'acquérir de l'aisance à l'oral, de prendre confiance en eux, de maîtriser les outils techniques d'une émission radio ; de s'intégrer dans une démarche associative et participer à un projet commun. Elle souhaite informer, valoriser les initiatives et la créativité des étudiants par des outils technologiques performants et innovants ; créer du lien social et de l'interaction entre étudiants et institutions et créer un lien média entre Belfort-Montbéliard et Besançon. Leur studio mobile leur permet d'agir en tant que média de proximité permettant ainsi au plus grand nombre de s'exprimer et de valoriser leurs engagements ou leurs actions associatives et/ou culturelles, de rendre la radio visible au grand public dans des événements d'envergure de type festival (Détonation, Rencontres et Racines, Fimu...) et d'initier une pratique radio à l'extérieur et en public pour les bénévoles. Leur site internet "campusbesancon.fr" propose de nouveaux contenus et de nouvelles fonctionnalités (podcasts, système intuitif, vidéos courtes, affichage des titres) permettant de diffuser une offre inédite en complémentarité avec celles en FM et DAB. En 2025, elle souhaite relancer un programme d'émissions diffusées 7 jours/7 et 24 heures/24, intégrant plus de 80 bénévoles dont plus de 50 % d'étudiants, mêlant musiques actuelles et contenus rédactionnels de qualité. Elle se déploie en région avec l'arrivée de Campus Belfort Montbéliard sur la 88.8 FM et double sa zone de population desservie en FM et couvre 3 pôles majeurs universitaires (Besançon, Belfort et Montbéliard). Elle veut également soutenir la création étudiante dans le podcast et le format court et développer les plateaux en direct et en public hors les murs (radio et événementiel).

V. Radio Shalom (99.5 FM)

Radio Shalom Besançon est une radio locale qui structure ses actions autour de 3 axes majeurs : se faire l'écho de l'actualité bisontine et de son agglomération en travaillant avec tous les acteurs, qu'ils soient culturels, économiques, sociaux, politiques ou associatifs, participer au dynamisme local en collaborant avec les autres radios associatives de Besançon et de Franche-Comté, assurant la présidence de la fédération des radios associatives de Franche-Comté et transmettre le patrimoine du judaïsme dans un esprit de tolérance grâce à une programmation mettant l'accent sur la culture, l'histoire et la musique juive. Créée en 2008, elle compte 1CDD, 10 bénévoles et 1 emploi aidé.

La station émet 24 heures/24 et 7 jours/7 avec 3 h de direct par jour pour informer sur les actualités locales et régionales. Elle mène des actions de formation professionnelle avec l'embauche, en apprentissage, d'une élève en formation Marketing et Communication et, à travers ses émissions journalières, elle réalise également des actions éducatives et culturelles, des actions en faveur de l'environnement, du développement local, de l'intégration et de la lutte contre les discriminations. En 2025, elle prévoit tout un ensemble d'émissions à destination des auditeurs bisontins et du Grand Besançon : agenda culturel, rendez-vous associatifs, suivi des différents festivals et colloques, promotion des spectacles, diffusion de conférences sur les thématiques du racisme et des discriminations en partenariat avec la LICRA, le MRAP et l'Amitié judéo-musulmane, émissions communes avec Radio Sud et RCF. Elle maintiendra ses relations de partenariat avec le Festival de musique, l'orchestre Victor Hugo, le FRAC et le CDN par la diffusion de reportages sur le contenu des expositions, des spectacles et des différents concerts. Elle continuera à développer ses relations avec le Téléthon, la Rodia et les différents festivals régionaux. Elle envisage de mettre en place des conférences et des concerts en association avec l'AJMF et le Relais méditerranéen.

En cas d'accord, la dépense totale de 27 100 € sera prise en charge sur la ligne de crédit 65.020.65748.0022103.00300

M. Nathan SOURISSEAU (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal attribue une subvention de 5 420 € à chacune des cinq radios locales bisontines mentionnées dans le présent rapport au titre de l'année 2025.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 50

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 2

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT